

ou d'un corps de cadets de collège, afin que l'instituteur ait droit au bonus annuel, et conduire les examens nécessaires.

Le ministre recommande que ces propositions en vue des exercices physiques et du dressage militaire dans les écoles publiques de la province de la Nouvelle-Ecosse, telles qu'indiquées ci dessus, soient approuvées.

Le comité soumet le tout à l'approbation.

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil Privé.

**Copie certifié d'un rapport du comité du Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, le 13 août 1908.**

Sur un mémorandum daté du 6 août 1908, du ministre de la milice et de la défense, recommandant, en vue du développement des exercices physiques et du dressage militaire dans les écoles publiques de la province de la Nouvelle-Ecosse, que les propositions y mentionnées soient applicables aux autres provinces du Canada sujettes à telles modifications qui pourront convenir, aux parties intéressées.

Le comité soumet le tout à l'approbation.

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil Privé.

### **Exercices Physiques et Dressage Militaire dans les Ecoles Publiques.**

1. Les autorités de la Nouvelle-Ecosse en matière d'éducation donneront plus d'effet généralement aux règlements qui existent pour les exercices physiques et le dressage militaire dans toutes leurs écoles publiques et de plus adopteront un système uniforme à celui des autres provinces du Canada et de la Grande-Bretagne, selon l'âge et le sexe des élèves ; aussi elles encourage-